

PREAVIS MUNICIPAL 01/2021

MUNICIPALITE
Législature 2016-2021

concernant une demande de crédit de
CHF 55'000.00 pour un soutien au commerce local
dans le cadre de la pandémie du Covid-19

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A la fin de l'hiver 2019 - 2020 sont apparus, en Suisse, les premiers cas de contamination du virus entraînant les conséquences sanitaires et économiques que nous connaissons.

La crise sanitaire engendre des difficultés pour nombre de personnes et dans divers domaines, notamment en matière économique. Conscients que certains acteurs économiques de notre village sont touchés, les membres de la Municipalité se sont demandés comment concilier un geste de soutien pour nos commerces locaux qui souffrent financièrement des effets indirects de la pandémie avec un geste convivial pour les habitants de Commugny.

Au vu des réactions des membres du Conseil communal au sujet d'un éventuel soutien à la population et au commerce local lors de la dernière séance de l'Organe délibérant (le 09 décembre 2020), la Municipalité suggère un soutien aux commerçants de Commugny sous forme de bons à utiliser auprès de certains commerces.

Dans un premier temps, la Municipalité a réfléchi à deux options, soit :

- 5 bons de CHF 10.00 pour une valeur totale de CHF 50.00 par ménage, ou
- 2 bons de CHF 10.00 pour une valeur totale de CHF 20.00 par personne.

La deuxième option avait été retenue par les membres de la Municipalité car elle lui semble être plus équitable.

De son côté la Commission des finances préfère proposer l'équivalent de CHF 50.00 par ménage. En effet, l'option à CHF 20.00 par personne pourrait sembler mesquine au vu du montant. Après réflexion, la Municipalité se rallie au choix de la Commission des finances. De ce fait, pour une population d'environ 1'100 ménages (1'082 ménages au 22.02.2021), la dépense totale représenterait donc environ CHF 55'000.00 pour les bons. Ce montant ne comprend pas les frais liés à l'édition des bons, ni les frais d'expédition qui seront imputés aux comptes de fonctionnement correspondant.

Les commerces/établissements invités à participer à cette action sont :

- Cave de la Charrue (la cave et le salon de thé – épicerie fine)
- Le Marché à la ferme Fruit défendu
- Le Bistro 33
- La Pizzeria Le Léman
- Le B&B - Domaine En Trembley
- Le Garage de Commugny
- Le Salon de coiffure Christif
- L'Institut de beauté Kerala
- Le Centre de soins - Au cœur de l'Etre.

En cas d'utilisation partielle du bon, le commerçant n'effectuera pas de remboursement en liquide. Un bon non utilisé ne donne pas droit à sa valeur sous quelque forme que ce soit auprès de la Commune.

Les bons partiellement utilisés seront payés intégralement aux commerçants.

Pour rappel, certaines Communes de Terre-Sainte ont proposé un bon à leurs habitants à faire valoir dans les commerces locaux ou procédé à la réduction des loyers des établissements publics / commerces se trouvant dans des bâtiments communaux.

Financement

Cet investissement sera financé par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Amortissement

L'amortissement se fera sur une période de 5 ans (art. 17 let. a RCom), par le compte 713.3315, la première fois au Budget 2022.

Décision

En conséquence, la Municipalité, qui a accepté ce préavis en séance le 22 février 2021, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu	le préavis municipal 01/2021,
Attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Entendu	le rapport de la Commissions des finances,
Décide	d'accepter le préavis 01/2021 et
	d'accorder le crédit de CHF 55'000.00 pour un soutien au commerce local dans le cadre de la pandémie du Covid-19.

Commugny, le 22 février 2021

Le Municipal responsable : Harry Schaub

Au nom de la Municipalité

la syndique

la secrétaire

O. Decré

N. Sereno-Régis